



## Atelier sous régional en Afrique de l'Ouest

### Gouvernance et Planification pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

#### Synthèse des travaux

Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal et France

16-18 mars 2021 – Somone (Sénégal)



## Introduction

L'atelier a démarré par une présentation des agences de l'eau (AE) française sur la coopération internationale qui permet de financer des projets de GIRE et d'améliorer l'accès à l'eau potable dans le monde. **L'enjeu du partenariat avec les AE est d'articuler « l'eau ressource » et « l'eau service » à travers l'incubation de projets et le financement de projets Eau & Solidarité.** Par la suite, les différentes sessions ont été animées sous la forme de tables rondes, avec des présentations suivies d'échanges. Finalement, les participants ont pu visiter le site classé Ramsar de la lagune de la Somone.



© OiEau

Une synthèse des échanges et des conclusions est donnée ci-dessous.

## Instruments et methodologies de GIRE par bassin hydrographique

Toute démarche de GIRE démarre par l'élaboration d'un diagnostic de bassin sur le territoire étudié. De tels diagnostics doivent refléter la volonté politique d'impulser une démarche de GIRE et engager la mobilisation des acteurs et leur appropriation de la démarche à sa base. L'appropriation reposant en grande partie sur la concertation, il est donc nécessaire d'établir un **diagnostic inclusif et participatif**.

Ensuite, pour répondre aux enjeux liés à l'eau (pollution de l'eau, croissance démographique, adaptation au changement climatique, conflits d'usages etc.) identifiés collectivement avec les acteurs du bassin par une GIRE sur un territoire, il est nécessaire d'élaborer des **outils de planification** adaptés aux différentes des échelles de planification. L'organisation de la GIRE et les échelles de planification peuvent varier d'un pays à l'autre :

France	Burkina Faso	Sénégal	Côte d'Ivoire
Echelle nationale - Comité National de l'Eau  Echelle du bassin - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) - Comité de bassin (CB)  Echelle du sous bassin - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) - Commission Locale de l'Eau (CLE) - Contrats territoriaux	Echelle du bassin - SDAGE - CB - Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI)  Echelle du sous bassin - SAGE - Comité Local de l'Eau (CLE) - Plan de Gestion de l'Eau (PGE)	Echelle de l'UGP - SDAGE - Comité de Gestion et de Planification de l'Eau (CGPE)  Echelle de la sous-UGP - Plan de Gestion des Eaux (PGE) - Sous-Comité de Gestion et de Planification de l'Eau (SCGPE)  Echelle de la commune - Plan Communal de GIRE (PCGIRE) - Plateforme Locale de l'Eau (PLE) ou Comité Communal de l'Eau (CCE)	Echelles de bassins et sous bassins  Outils en construction Expérience de mise en place du Comité Local de l'Eau du Haut Bandama en cours
REX : Nécessité de regroupement territorial	REX : SAGE non-réalisés Mise en place de PGE	REX : Pas d'outils de planification encore en place	REX : Faible volonté politique et

Trop d'acteurs		Mise en œuvre d'un projet pilote au niveau du sous-UGP de la Somone en vue de capitaliser des approches	ancrage institutionnel de la GIRE inapproprié
----------------	--	---	---

Légende : documents de planification, instances de concertation, outils d'opérationnalisation et retour d'expérience.

Au **Burkina Faso** et en **France**, il y a un fort enjeu d'intégration des limites hydrographiques avec les limites administratives. En ce qui concerne les instances de concertation, une bonne synergie existe entre les échelles hydrographiques des CB et des CLE et l'échelle nationale.

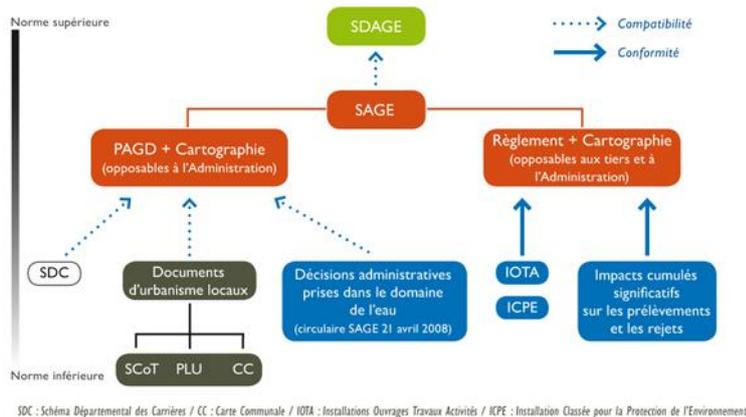


Figure 1 Organisation de la GIRE en France

Le CB étant le garant de la cohérence de la gestion du BV, les décisions et planifications des CLE lui sont soumises pour validation et autorisation. **Le CB donne également l'accord aux CLE** pour la recherche et la ratification de partenariats afin d'appuyer financièrement et techniquement ses actions de terrain. Les CLE font remonter au niveau du CB les problèmes et enjeux pour recueillir des avis et des orientations. En

France, le secrétariat de l'agence fait l'animation territoriale pour le CB au niveau du bassin, et les syndicats mixtes pour le CLE au niveau des sous-bassins. Au Burkina Faso, la Commission de Programmation, d'Animation et de Suivi (CPAS) anime le CLE. Pour le CB, le comité administratif s'occupe des orientations et le DG de l'agence s'occupe de l'animation.

Le **Sénégal**, dont les documents de planification existent depuis les années 2000 avec notamment le Plan d'Actions de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) élaboré en 2007, a une organisation différente puisque les limites administratives priment sur les limites hydrographiques. Les échelles de planification se basent néanmoins sur des territoires avec des hydrologies et hydrogéologies homogènes. Le pays est découpé en 5 Unités de Gestion et de Planification (UGP) et 28 sous-UGP, elles-mêmes composées de communes. L'UGP et la sous-UGP peuvent diviser une région ou un département, mais pas une commune. Les communes sont les territoires cohérents de gestion de la ressource en eau.

Une première instance de concertation au niveau communal, la PLE de Diender-Kayar (dotée d'un président), et un plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau (PLGIRE) ont été mis en place à partir des enjeux territoriaux (projet pilote du GRET). A l'échelle sous-UGP, le SCGP Somone (projet OIEau) est le premier cadre de concertation à cette échelle. Il est doté d'un président (le Gouverneur) et d'un secrétariat technique porté par la DGPPE.

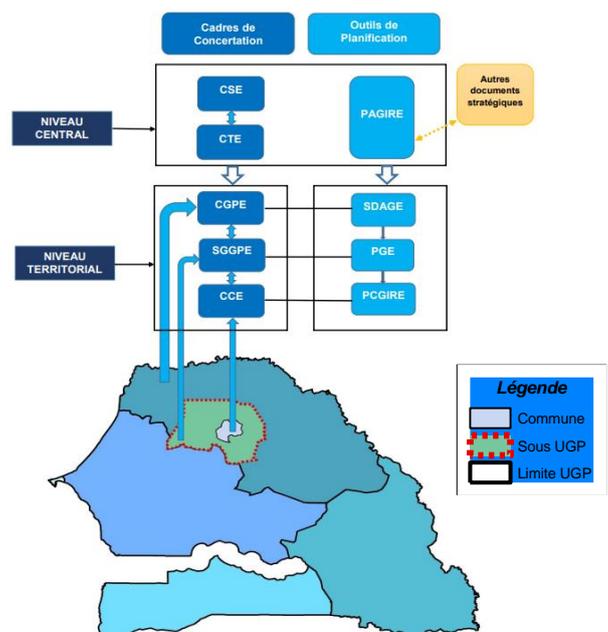


Figure 2 Organisation de la GIRE au Sénégal

Les cadres de concertations et les SDAGE au niveau des UGP sont en cours de mise en place avec l'appui de la Banque Mondiale. Un des défis à venir dans la mise en œuvre de la GIRE réside dans **l'articulation entre les** différentes instances de concertation et échelles de planification.

Avec la mise en place du Code de l'Eau en 1998, de la Politique Nationale de l'Eau en 2010 et du Plan d'Actions Nationale GIRE en 2012, la **Côte d'Ivoire** est, en 1994, pionnière dans la gestion de l'eau. En revanche, suite à des enjeux politiques, le pays a vu le développement de sa GIRE ralentir. Aujourd'hui la relance des mécanismes de GIRE favorise la mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE), en premier lieu de CLE du Bandama amont, pour lequel un plan d'actions du bassin pourra être élaboré avec les acteurs de l'eau du territoire. Les outils de planification et les instances de concertation sont donc en construction.

### Le processus méthodologique de planification

#### Conception – consultation

**En France**, les étapes clés de mise en œuvre d'un SAGE sont : 1- la prise d'arrêtés pour l'établissement de l'environnement de travail, 2-la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic, 3- la définition des objectifs et priorités, 4- la rédaction des documents (PAGD, règlements, etc.), 5- la consultation des acteurs et 6- l'adoption du SAGE par la CLE, puis 7- l'approbation par le préfet.

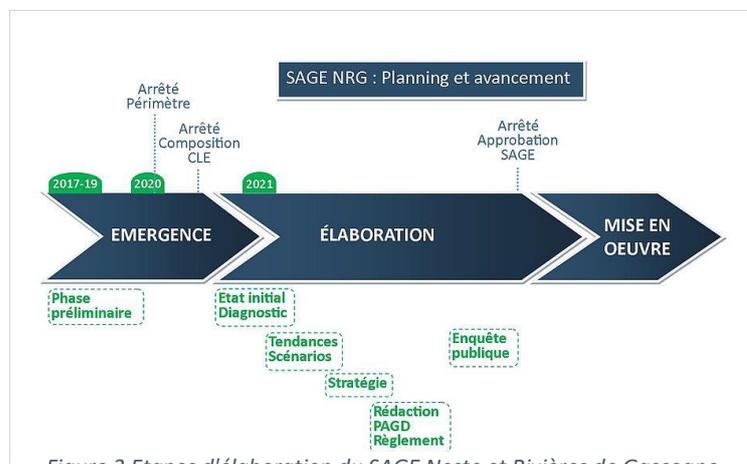


Figure 3 Etapes d'élaboration du SAGE Neste et Rivières de Gascogne

#### Mise en œuvre opérationnelle

Ensuite, l'opérationnalisation du SAGE se fait à travers les contrats territoriaux, des outils de financement qui facilitent la mise en œuvre des actions définies. Le contrat est validé par la CLE du SAGE, et gouverné par un comité de pilotage.

**Au Burkina Faso**, les étapes de création d'un CLE sont 1- le diagnostic conjoint, 2- la mobilisation des acteurs, 3- l'élaboration des textes constitutifs du CLE, 4- l'AG constitutive, 5- l'installation officielle du CLE, et 6- l'accompagnement technique et financier du CLE et du PGE.

Le PGE est élaboré par le CLE et validé par un arrêté du gouvernorat coordonnateur, avec une durée de mise en œuvre de 5 ans. Pour le moment, il n'existe pas de SAGE adopté au Burkina Faso. Pour le SDAGE, le PPI est élaboré par l'AE et validé par le CB, avec une durée de mise en œuvre de 5ans.

Le pays fait l'expérience des sites écoles GIRE (SEGIRE), concept créé par l'AEM, dont la méthodologie est basée sur l'apprentissage et la co-construction. Les résultats de leur mise en place permettront aux CLE ciblés d'être des modèles, d'orienter les futurs investissements sur différentes thématiques au niveau de l'ensemble des CLE, et de disposer des modalités opérationnelles pour une protection et une gestion optimale et durable des ressources en eau de leurs espaces de gestion respectifs. Une fois cette expérience réalisée, le processus des SEGIRE sera validé et vulgarisé à plus grande échelle.

**Au Sénégal**, au niveau du projet pilote de la sous-UGP de la Somone, les grands thèmes du diagnostic ont été validés en assemblée plénière du SCGPE. Une méthodologie de travail par commissions thématiques a ensuite été retenue qui se résume ainsi : identification d'un thème prioritaire, constitution d'un groupe de travail, élaboration d'un dossier technique et d'un programme d'action, validation en assemblée plénière du dossier, et mise en exécution des actions validées.

La **France**, le cadre de la DCE est la forme la plus évoluée de gestion des ressources en eau, avec des outils dont la mise en œuvre est assidue dans le temps grâce à l'animation des instances de concertation. Le **Burkina Faso** est dans la dynamique de l'expérimentation de son premier SAGE toujours en cours d'élaboration. Pour pallier au manque de cet outil, les PGE permettent aux CLE de dérouler les actions sur la portion de leur territoire. Le **Sénégal** est dans la phase 'recherche-action' pour capitaliser l'expérience de GIRE grâce à l'instance pilote mise en place dans la sous-UGP de la Somone et au projet pilote de CLE dans les Niayes, ceci pour accélérer le déploiement de la GIRE à tous les niveaux. Finalement, la **Côte d'Ivoire** est dans la perspective d'un meilleur ancrage institutionnel de la GIRE, qui pourrait être la solution face à un risque de baisse de la volonté politique en matière d'eau.

**Globalement, on note une difficulté à imbriquer la logique administrative et la logique hydrographique sous-tendue par des questions de planification et d'autorités administratives. Par ailleurs, l'enjeu d'établir des passerelles entre les différentes échelles de GIRE est primordial, les instances de concertation devant avoir un rôle fédérateur et faciliter la rétro-alimentation des travaux auprès des instances supérieures. L'agence de l'eau ou l'autorité équivalente a un rôle d'appui à l'échelle des bassins versants et de conseils sur la GIRE à l'ensemble des structures et usagers de l'eau.**

## Participation des acteurs à la GIRE

### Objectif de la mobilisation des acteurs

L'eau étant un bien commun, sa gestion concerne tous les acteurs de l'eau d'un même bassin hydrographique. Afin de répondre au mieux aux problématiques de GIRE, il est nécessaire d'intégrer l'ensemble des acteurs dans un **processus de concertation**.

La concertation permet de rendre un projet légitime et donner à tous la **possibilité de s'exprimer**, de se former grâce à l'apprentissage de nouvelles connaissances et de faire émerger des solutions au plus proche des enjeux du territoire : « on ne gère bien que ce que l'on connaît bien ».

Pour cela, il est suggéré de suivre plusieurs étapes, telles que la typologie et l'identification des acteurs de l'eau du bassin pour les sensibiliser au projet. L'analyse du contexte et des besoins – freins et leviers potentiels – doit permettre d'accompagner la mise en place de l'instance de concertation, par exemple grâce à la mobilisation progressive de financements, moyens humains et matériels, etc.

Pour mobiliser les acteurs de façon durable, il apparaît primordial une prise de conscience de leur part quant à la nécessité de préserver les ressources en eau et **l'intérêt** d'une telle action. La **transparence du message** concernant l'objectif et les résultats attendus, le déroulement prévu ou encore le rôle de chacun, est un élément clé de la réussite du processus.

### Pérennisation du processus

De façon à ce que la démarche de concertation dure dans le temps et que chacun trouve sa place et soit investi dans le processus, la mise en place d'un **cadre** est nécessaire : création **d'instances structurées et définition des rôles** au sein de celles-ci.

Pour établir **une animation territoriale** solide, il est nécessaire de répondre aux besoins des membres de l'instance en matière de connaissances techniques, mais aussi de stratégies de financements, dynamique de partage d'informations ou encore stratégie de communication des activités. Les personnes en charge de l'animation disposent ainsi de compétences spécifiques, d'ordre « sociotechnique » et organisationnel.

Par exemple, dans la mise en place d'un SAGE en France, la CLE est l'instance de concertation, et la présidence de la CLE a pour missions de conduire la procédure d'élaboration, soumettre le projet de SAGE à la consultation, solliciter l'avis de l'autorité environnementale, inviter des experts, suivre et mettre en œuvre le SAGE.

**Les responsables de l'animation** doivent quant à eux faire émerger et suivre les actions inscrites dans les programmes avec : l'élaboration d'un diagnostic de la situation initiale et des problèmes à traiter, la définition collective des objectifs et des moyens pour les atteindre, la qualification des indicateurs permettant de suivre l'avancée du projet et ses impacts, et enfin la mise en œuvre d'un plan d'action décidé avec la production de bilans et l'évaluation en parallèle de la démarche, auprès des acteurs concernés.

**Un autre exemple de structure favorisant la mobilisation des acteurs** sur un territoire est le **programme Solidarité Eau (pS-Eau)**, qui est un réseau multi-acteurs français s'engageant pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que pour la gestion durable des ressources en eau dans les pays en développement. Il favorise les échanges et organise la concertation entre les acteurs, produit et diffuse des connaissances, accompagne des initiatives locales, et incite à la mobilisation. Les **plateformes pays**, telle que le pS-Eau Sénégal, permettent de coordonner les actions, de mettre en place des méthodologies d'intervention, et d'augmenter la qualité et quantité des projets.

De plus, la démarche de GIRE se doit d'être **dynamique**, avec des réunions et des ateliers présentés sous différentes formes et faisant intervenir au maximum les participants (théâtre forum, jeux de rôles). La **formation et les partages d'expériences** des acteurs sur les thématiques du domaine de l'eau sont aussi des piliers puisque cela leur permet de développer leurs connaissances et donc de participer pleinement aux échanges.

Une forte **stratégie de communication** interne (informations diffusées concernant les réunions à venir, retours sur les décisions prises et rencontre passées) et externe (informations sur la mise en place de la démarche GIRE, consultation du public) ainsi qu'une **réglementation solide** sont également des éléments permettant de pérenniser la démarche participative.



*Figure 4 Photos des activités de l'Atelier sous régional.*